

LES RÉSULTATS D'ANALYSES DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE LOISIRS SONT MAINTENANT CONSULTABLES SUR:

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/les-eaux-de-piscines>

PISCINE CENTREAQUATIQUE CLERMONTOIS - FITZ-JAMES

date de prélèvement : 30/07/2026

						PATAUGEOIRE	BASSIN LUDIQUE	BASSIN SPORTIF
						Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité	Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité	Eau non conforme au moment du prélèvement
date de prélèvement : 30/07/2026								
Paramètres bactériologiques	Références de qualité		Limites de qualité		Unités	Résultats	Résultats	Résultats
	minimale	maximale	minimale	maximale				
Germes revivifiables à 36°C		100			n/mL	2	5	0
Pseudomonas aeruginosa				0	n/(100mL)	0	0	0
Staphylocoques pathogènes *				0	n/(100mL)	0	0	3
Enterocoques intestinaux				0	n/(100mL)	0	0	0
Paramètres physico-chimiques	Références de qualité		Limites de qualité		Unités	Résultats	Résultats	Résultats
	minimale	maximale	minimale	maximale				
Chlorures *		250			mg/L	437	431	265
Chlore combiné				0,6	mg(Cl2)/L	0,39	0,37	0,22
Chlore libre					mg(Cl2)/L	1,80	1,57	0,96
Chlore libre actif			0,4	1,4	mg(Cl2)/L	0,91	0,97	0,88
Chlore total					mg(Cl2)/L	2,19	1,94	1,18
Carbone organique total *		5,0			mg(C)/L	5,2	5,0	4,3
pH *			6,9	7,7	unité pH	7,50	7,30	6,40
Température					°C	29,0	29,0	27,0
Transparence						Bonne	Bonne	Bonne

* Concentration en chlorures supérieure à la Référence de Qualité traduisant un renouvellement insuffisant de l'eau du bassin.

* Présence de bactéries staphylocoques pathogènes traduisant la survie de germes pouvant être à l'origine de pathologies (urinaires, ORL et cutanées).

* Valeur en carbone organique total supérieure à la Référence de Qualité traduisant la présence de matières organiques. Une attention particulière est à porter sur l'hygiène des baigneurs et au bon fonctionnement du système de filtration.

* Valeur du pH inférieure à la Limite de Qualité pouvant entraîner des irritations des yeux, des muqueuses et de la peau.

Pour le directeur général et par délégation,
L'ingénieur d'études sanitaires du département
santé environnementale de l'Oise



Alexis CARRERE

Edition du :
jeudi 06 août 2026

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent (article D1332-10 du code la santé publique)